



## Commission des dynamiques territoriales

### 1151 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire

#### Convention de délégation d'organisation d'une ligne de transport scolaire.

#### Rapport n° CP/2015/195

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de renouveler, avec la commune de Betschdorf, la convention de délégation d'organisation d'une ligne de transport scolaire pour les écoliers originaires de Schwabwiller et Reimerswiller, scolarisés dans les écoles de Betschdorf

Depuis septembre 1997, la commune de Betschdorf organise le transport des écoliers de Schwabwiller et Reimerswiller scolarisés dans les écoles de Betschdorf. Dans le cadre de ce transport, la commune bénéficie d'une délégation d'organisation octroyée par le Conseil Départemental et formalisée par une convention.

La dernière convention, conclue le 4 décembre 2007, est arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2013/2014, date d'échéance du contrat qui lie la commune et le transporteur. Il convient de conclure une nouvelle convention à compter de septembre 2014, pour une période de 7 ans, date d'échéance du nouveau contrat conclu entre la commune et le transporteur.

La ligne scolaire 410 Schwabwiller/Betschdorf ne bénéficie d'aucune subvention du Conseil Départemental.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- approuve la convention de délégation d'organisation d'une ligne de transport scolaire à conclure avec la commune de Betschdorf pour le transport des écoliers originaires de Schwabwiller et Reimerswiller, scolarisés dans les écoles de Betschdorf,
- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

Frédéric BIERRY